

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00981 Numéro SIREN : 829 285 451 Nom ou dénomination : 5EUROS
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2024 sous le numéro de dépôt 1296

5EUROS

Société par actions simplifiée au capital de 35.000 Euros
Siège social : Centre d'Affaires Reims-Bezannes – 7 rue Pierre Salmon – 51430 Bezannes
RCS Reims 829 285 451
ci-après la “**Société**”

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 17 FEVRIER 2024

Décision prise par les Associés à l'occasion de la réunion du 17 février 2024 constatant la démission de Monsieur Joffrey Lacour de son mandat de Directeur général de la Société à compter du 17 février 2024 et décidant de ne pas procéder à son remplacement :

[...]

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Joffrey Lacour de son mandat de Directeur Général de la Société et non-remplacement

Les Associés, conformément à l'article 14.2 des Statuts de la Société et après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Joffrey Lacour de son mandat de Directeur Général de la Société à compter du 17 février 2024 et de la rupture conventionnelle de son contrat à durée indéterminée à compter du 17 février 2024 ;

Décident, conformément aux dispositions de l'article 14.2.3 des Statuts de la Société, de dispenser le Directeur Général de l'exécution de son préavis d'une durée de 2 (deux) mois et de dispenser Monsieur Joffrey Lacour et la Société du respect des formes, délais et modalités de notification de la démission du Directeur Général de la Société prévus par les Statuts de la Société ;

Constatent la démission de Monsieur Joffrey Lacour de son mandat de Directeur Général de la Société à compter du 17 février 2024 concomitamment à la cessation de ses fonctions de salarié au sein de la Société ;

Décident de ne pas procéder au remplacement du Directeur Général de la Société ;

Rappellent que Monsieur Joffrey Lacour n'était pas rémunéré au titre de son mandat de Directeur Général de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

[...]

Extrait certifié conforme par la Président

Signé de manière électronique par l'intermédiaire de la plateforme DocuSign

Mis en ligne sur DocuSign le 17 février 2024

Fait à la Date d'émission du certificat DocuSign

Le Président

Digital Love SAS

Représentée par son Président,
M. Guillaume Passaglia

DocuSigned by:

Guillaume Passaglia

A84253FFAFF644F...